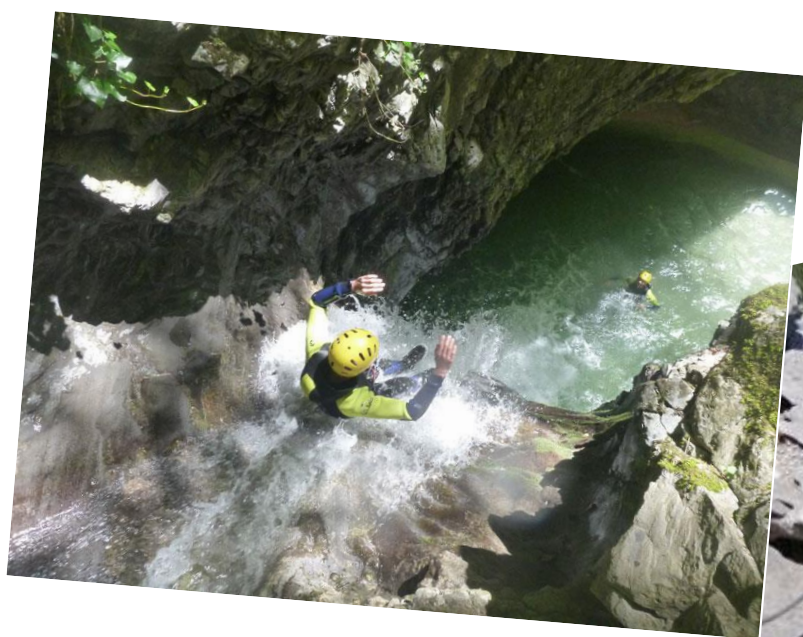


CANYONING et VIA FERRATA Sur les hauts du LAC D'ANNECY

Week end Découverte

2 jours / 1 nuit



Coté Aravis le lac d'Annecy est dominé par la Tournette (2357 m). Sur les flancs de cette montagne emblématique de la région les parois de calcaires surplombent le lac et les paturages ou se prépare le reblochon !

Au menu du week-end : la via ferrata inédite de La Tournette (escalade, tyrolienne, pont de singe et descentes en rappel), et le canyon de Montmin (particulièrement ludique).

PROGRAMME

Jour 01 : Samedi - Canyoning

13h30, rendez-vous à Vesonne, sur notre base de canyoning.

Descente du **canyon de Montmin** : ludique, varié et rythmé il n'y a pas de grandes descentes en rappel et les sauts ne sont jamais obligatoires. Idéal pour s'amuser et s'émerveiller dans un site naturel et sauvage. (2 à 3h00 de descente).

Diner et nuit à l'hébergement

Jour 02 : Dimanche - Via Ferrata

08h30, rendez-vous à Montmin, sur le parking de la Mairie.

Parcours de la **via ferrata de la Roche du Roux**. Cet itinéraire est inédit, il n'est accessible qu'accompagné d'un guide et offre tout un panel de discipline alpines telles que : la via-ferrata, l'escalade, le pont de singe, la tyrolienne et la descente en rappel. Votre guide saura vous conseiller, vous rassurer et adapter un itinéraire selon vos motivations, en prime Vous aurez le privilège de découvrir un panorama exceptionnel sur le Lac d'Annecy et le massif de la Tournette ! Après-midi vous pourrez profiter du lac et agrémenter la journée par une petite baignade, a moins que vous ne préfériez faire un baptême en parapente biplace ?

Ce programme est indicatif, il peut être modifié par votre guide pour s'adapter aux conditions hydrologiques et météorologiques. Une période pluvieuse, ou une saison sèche, ne perturbe pas le déroulement de nos stages, le programme est modifié et nous avons alors l'occasion de parcourir des canyons qui ne sont en condition que quelques jours dans l'année, inédit ! La seule contrainte est un déplacement un peu plus long pour rejoindre un site praticable (maximum 1h00).

FICHE PRATIQUE

ACCUEIL

Samedi à 13h30 sur la base de canyoning, située au bout du lac d'Annecy. Une feuille de route avec accès détaillée vous sera envoyée avec votre confirmation d'inscription.

DISPERSION

Vers 12h00 le Dimanche sur les hauts du lac.

Hébergement avant ou après :

Nous contacter.

NIVEAU

Niveau initiation : il faut savoir nager et il est préférable d'être en bonne condition physique. Il n'est pas indispensable d'avoir déjà pratiqué le canyoning ou la descente en rappel (une progression est prévue dans la difficulté pour que l'initiation se fasse en douceur). Par contre il ne faut pas avoir la « peur du vide » ! Accessible aux enfants à partir de 12 ans.

HEBERGEMENT

Formule Auberge de Jeunesse : Une nuit en chambre de 4 à 5 lits (lits superposés). Une douche et 2 lavabos dans chaque chambre, WC sur le palier. Les draps et les couvertures sont fournies, prévoir le linge de toilette. Idéalement placé pour profiter de la ville d'Annecy : 10 mn à pied du lac et de la vieille ville.

Repas : diner à 19h15 (entrée, plat chaud, fromage et dessert). Bar ouvert jusqu'à minuit. Petit déjeuner de 07h30 à 09h00 (jus d'orange + café, thé ou chocolat, céréales, pain beure et confiture). La chambre doit être libérée à 10h00, mais une bagagerie permet de laisser un bagage et il est possible de prendre une douche le soir en repassant.

Formule Village de Vacances : Village Vacances 3 étoiles. Une nuit en chambre de 2 personnes. Salle de bain dans la chambre (douche, lavabo et WC). Draps et serviettes de toilettes sont fournis. Télévision à écran plat et sèche cheveux. Le village se trouve à St Jorioz, dans un parc de 3,5 ha. Il est équipé d'une piscine extérieure ouverte de mi-juin à mi-septembre, d'un bar avec terrasse, d'un espace forme avec piscine intérieure (avec supplément)

Repas : diner dans le restaurant avec vue panoramique sur les montagnes. Petit-déjeuner en buffet libre service.

Accès train :

Formule Auberge de Jeunesse

A la gare d'Annecy, prendre le bus n° 6 direction « les Marquisats » et descendre à l'arrêt « hôtel de Police ». Continuer tout droit sur 200 m et prendre sur la droite, en face de la piscine, le chemin du Belvédère. Il traverse la route du Semnoz et continue jusqu'à l'auberge (10 mn). En juillet et août prendre la ligne d'été direction « le Semnoz », descendre à l'arrêt « auberge de jeunesse ».

Voiture indispensable pour se rendre sur le lieu des activités.

Formule Village de Vacances

Voiture indispensable pour se rendre à l'hébergement et sur le lieu des activités.

ENCADREMENT

Christophe, ou l'un de ses collègues, Moniteurs Escalade et Canyon.

L'ESPRIT

La descente de canyon permet de découvrir des univers superbes où l'eau a sculpté la roche pendant des siècles : parois lisses aux couleurs ocres, marmites de géant, cascades, toboggans naturels !

D'une manière générale nous aimons les beaux canyons, ludiques, avec une eau de qualité ! Nous sommes dans les Préalpes, l'altitude des canyons est donc peu élevée : en moyenne 500 m. Il y a toujours suffisamment d'eau, plutôt tempérée (10 à 15 °C). Certains parcours sont sous couvert forestier et la roche est bien sûr calcaire !

Au menu : marche le long des berges, courtes désescalades, rappels dans les cascades, sauts dans les vasques d'eau profonde, nage, bains dans les biefs, ...

La via ferrata est un itinéraire d'escalade facile et aménagé qui permet de parcourir une falaise en progressant aussi bien horizontalement que verticalement. Il ne nécessite pas d'apprentissage particulier et permet de découvrir l'ambiance d'une paroi. Il est souvent agrémenté de passages ludiques comme un pont de singe ou une passerelle népalaise.

MATERIEL FOURNI

CANYONING : une combinaison néoprène intégrale avec cagoule (5,5 mm d'épaisseur), une paire de chaussettes néoprène, un baudrier spécial canyon avec longe double et descendeur, un casque, un sac à dos et un bidon étanche.

VIA FERRATA : un baudrier, une longe double avec absorbeur de choc et un casque.

Ce matériel est aux normes UIAA (Internationales) et CE (Européennes).

TRANSFERTS INTERNES

Véhicules personnels.

GROUPE

En juillet et août départ garanti dès 2 personnes.

En mai, juin et septembre départ garanti dès 4 personnes.

Le groupe sera constitué de 4 à 8 personnes par guide. Vous vous retrouverez donc en compagnie d'autres pratiquants.

EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR

Nous vous conseillons d'emporter :

Equipement pour la descente de canyon (matériel non fourni)

- chaussures : certains fabricants de matériel sportif proposent des modèles de chaussures spécialement conçues pour le canyoning, ces chaussures possèdent des semelles très adhérentes idéales pour la pratique (quelques marques de fabricants : Five Ten et Salomon). A défaut, chaussures de randonnées légères ou baskets.
- sacs poubelles solides pour le matériel humide
- maillot de bain type "piscine" pouvant glisser sous la combinaison (pas de short)
- serviette de bain
- une attache pour les lunettes (il est possible de pratiquer avec des lentilles)
- un élastique pour les cheveux longs
- appareil photo aquatique

Equipement pour la via ferrata (matériel non fourni)

- Chaussures de randonnée pour la via ferrata
- Sac à dos 25 litres
- gourde

Equipement pour le séjour (liste non exhaustive)

- crème solaire
- linge de toilette
- drap sac (uniquement pour la formule en auberge de jeunesse)
- linge de rechange
- affaire de rechange
- une deuxième paire de chaussures

Appareil photo : nous vous recommandons de vous munir d'appareil photo étanche. Nous ne prenons aucune responsabilité concernant la fiabilité des bidons étanches fournis et le transport d'appareils non étanches dans le canyon.

NB : il existe des appareils photo jetables étanches très pratiques

DATES ET PRIX

Dates : Chaque WE du 27 mai au 30 septembre 2023

Deux formules au choix : hébergement en auberge de jeunesse (chambres de 4 ou 5) ou village de vacances (chambre de 2)

En auberge de Jeunesse	Prix/personne
-------------------------------	----------------------

2 à 5 participants	220 €
--------------------	-------

A partir de 6 participants	195 €
----------------------------	-------

En Village de Vacances	Prix/personne en ½ pension
-------------------------------	---------------------------------------

du 27/05 au 29/07/23	295 €
----------------------	-------

du 30/07 au 12/08/23	345 €
----------------------	-------

du 13/08 au 26/08/23	295 €
----------------------	-------

du 27/08 au 30/09/23	280 €
----------------------	-------

En juillet et août départ garanti dès 2 personnes.

LE PRIX COMPREND

- Les frais d'organisation et l'encadrement
- La ½ pension
- L'hébergement en formule choisie
- Le matériel technique

LE PRIX NE COMPREND PAS

- les boissons et dépenses personnelles
- le transport
- Les assurances annulation - assistance - rapatriement - interruption

INSCRIPTION, ANNULATION & ASSURANCES

INSCRIPTION

En ligne sur notre site internet www.espace-evasion.com , ou en renvoyant la fiche d'inscription signée et un acompte de 30%, vous recevrez alors une confirmation d'inscription.

Inscription à plus de 22 jours du départ : aucun frais de dossier

Inscription entre 21 jours et 8 jours du départ : frais de dossier : 10 € (20 € pour les voyages et les séjours en liberté)

Inscription à moins de 8 jours du départ : frais de dossier : 20 € (30 € pour les voyages et les séjours en liberté) (le paiement doit être obligatoirement effectué par carte de crédit)

ANNULATION

ANNULATION De notre part :

ESPACE EVASION se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (6 minimum, sauf cas particuliers précisés) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour.

En cas d'insuffisance de participants, ceux-ci seront prévenus dans un délai minimum de 14 jours. Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

ANNULATION De votre part :

En cas de désistement de votre part (sauf si vous trouvez un remplaçant), les frais d'annulation à votre charge sont les suivants (la date prise en compte est celle à laquelle ESPACE EVASION a pris connaissance du désistement) :

Dans le **cas général**.

- Jusqu'à 31 jours du départ : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 30 €.
- Entre 30 et 21 jours : 35 % du montant du séjour.
- Entre 20 et 14 jours : 50 % du montant du séjour.
- Entre 13 et 2 jours : 75 % du montant du séjour.
- A moins de 2 jours du départ : 90 % du montant du séjour.

Dans le cas particulier de séjour incluant l'émission d'un **billet d'avion non remboursable** ou **l'affrètement d'un bateau**.

De 90 à 45 jours avant le départ : 1 000 €

De 44 à 31 jours avant le départ : 60 % du montant du séjour

A 30 jours et moins du départ : 100 % du montant du séjour

Pour les **groupes constitués auxquels il est proposé un tarif par personne**, le désistement d'une partie seulement des participants entrainera une modification du tarif pour les autres participants, ou sera soumise à des frais d'annulation de 100% quelque-soit la date de l'annulation.

Pour la prise en charge de ces frais, nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance annulation. **L'assurance n'entre en vigueur que si votre voyage est soldé.**

Tout participant abrégant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non-respect des consignes de sécurité.

ASSURANCES ANNULATION, FRAIS DE RECHERCHE ET SECOURS, ASSISTANCE - RAPATRIEMENT- INTERRUPTION

Nous vous proposons trois formules d'assurances au choix :

- **Assurance Annulation + Assurance Bagages + extension Epidémies (3,4 % du montant du séjour).**
- **Assurance Frais de Recherche et Secours + Assistance Rapatriement + extension Epidémies (2 % du montant du séjour).**
- **Assurance Multirisques Annulation + Assurance Bagages + Retard de transport, Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour + extension Epidémies (4.8 % du montant du séjour).**

Les garanties détaillées et les exclusions sont portées sur le fascicule : Annulation – Assistance Frais médicaux et Interruption de séjour et d'activités ASSURINCO MUTUAIDE Vagabondages contrat n° 4637 joint à votre confirmation d'inscription. Il est disponible sur www.espace-evasion.fr/telechargements ou sur simple demande. Attention, ce contrat s'adresse uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France ou en Europe.

L'assurance Annulation

L'assurance entre en vigueur dès la souscription et si votre voyage est soldé. Les évènements garantis sont :

- L'annulation pour **motif médical** : maladie grave, accident corporel grave ou décès de vous-même, un membre de votre famille...
- L'annulation pour **causes dénommées** :
 - * Dommages graves ou vols dans locaux privés ou professionnel, convocation en tant que témoin ou juré d'assise, ..., une franchise de 30 € par personne est déduite par l'assureur.
 - * La mutation professionnelle, la suppression et la modification des dates de congés payés du fait de l'employeur, vol des papiers d'identité, ... (franchise de 100 € par personne).
- L'annulation toutes **causes justifiées** (franchise de 10 % du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € par personne et 150 € par dossier).
- **Assurance Bagages** : plafond de 1500 €

Extension Epidémies :

- Annulation pour maladie en cas d'épidémie/pandémie, refus d'embarquement suite à prise de température, en cas d'absence de vaccination devenue obligatoire (franchise de 10 % du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € par personne).

Les frais d'annulation restant à votre charge vous seront remboursés par l'assureur, déduction faite de franchise éventuelle, des frais de dossier, de visa, des taxes portuaires et aéroportuaires et du montant des assurances. Ils sont calculés en fonction de **la date de constatation médicale ou de l'événement qui entraîne l'annulation**.

Cas Particuliers concernant les voyages à l'étranger

Dans le cas d'un billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à votre demande ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarif, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet, quelle que soit la date de l'annulation.

L'Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage. Les événements garantis par notre contrat souscrit pour vous auprès de Mutuaide Assistance sont :

- les frais de recherche et secours jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- le rapatriement avec assistance en cas d'atteinte corporelle grave,
- les frais médicaux hors du pays de résidence,
- la prolongation de séjour (10 nuits maximum)
- l'avance de fonds à l'étranger,
- la prise en charge d'honoraires d'avocats à l'étranger jusqu'à un plafond de 5 000 €,
- la responsabilité civile vie privée à l'étranger
- ...

Extension Epidémies :

Frais hôteliers suite à mise en quarantaine (80 €/nuit – maxi 14 nuits)

Soutien psychologique suite à mise en quarantaine

Frais médicaux sur place

Retour impossible suite à vol annulé par autorités ou compagnie aérienne (1000 €)

Frais hôteliers suite retour impossible (80 €/nuit – maxi 14 nuits)

L'Assurance Multirisques

Cette assurance reprend **les garanties des assurances annulation et assistance rapatriement**, elle est complétée par deux garanties :

Interruption de séjour : uniquement disponible dans la formule multirisques à 4.8 %.

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage.

Les événements garantis sont :

- l'interruption de séjour jusqu'à un plafond de 30 000 € par événement, ou d'activité 100 € par jour (maximum 3 Jours)

Retard de transport : uniquement disponible dans la formule multirisques à 4.8 %.

Si vous avez subi un retard de transport plus de 4 heures (avion, train, bateau), une indemnité avec plafond de 50 € par personne pour un retard de 4 à 8 h, de 100 € par personne pour un retard supérieur à 8 heures

Les indemnités sont cumulables si le retard est subi par le trajet aller, le trajet retour ou un trajet pendant le voyage.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficulté avec votre assistant si ces prestations ne couvrent pas les conditions ou les activités du voyage. Si des frais supplémentaires sont exposés de ce fait pour votre retour, nous nous réservons le droit de vous les facturer.

Pour les séjours à l'étranger, les participants possédant une assistance rapatriement personnelle devront remplir un formulaire et nous fournir une attestation de leur assurance. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus.

Vérifiez notamment que vous possédez une garantie « frais de recherche et secours » avec un plafond suffisamment élevé. En particulier, les assurances des cartes bancaires couvrent l'assistance-rapatriement, mais les assurances des cartes bancaires de base (et certaines cartes bancaires haut de gamme) ne possèdent pas de garantie «frais de recherche et secours».

ESPACE EVASION

Agence de Voyages – IM.074.10.0036

Garantie financière : Groupama – 5, rue du Centre - 93199 NOISY LE GRAND Cedex
Assurance responsabilité civile professionnelle : MMA Mutuelles du Mans Assurances –
Sarl SAGA – BP 54 – 69922 OULLINS Cédex